

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DELIBERATION N° 06/2018**

Séance du 31 mars 2018

**OBJET : Examen du compte administratif 2017.**

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 20/03/2018

Ayant délibéré : 6      Votés Pour : 6

Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>
M. MILLO Jean-Luc
M. CIPRIANI Jean-Marie
M. POLI Jean-Baptiste
M. BRUNETTI Alain
M. MARTINO Enzo
M. MANTESE Jean-François

**Etaient représentés**

Mme GUIQUET Sandra

**Etaient absents**

Mme OBENOUS née DURAND Isabelle

M. POLI Pierre-Antoine

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21.
- **Vu** l'article L 1612-12, modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 – art 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Comptable.

**LE RESULTAT COMPTABLE :**

<b>Libellé</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Titres de recettes émis	562 724,48	397 754,15	960 478,63
Mandats émis	447 273,33	375 876,59	823 149,91
<b>= Solde d'exécution</b>	<b>115 451,15</b>	<b>21 877,57</b>	<b>137 328,71</b>

Le résultat comptable présente un excédent de 137 328,71 euros.

**LE RESULTAT DE CLÔTURE ET LE RESULTAT FINAL :**

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente avant les restes à réaliser.

Le résultat final ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

<b>Libellé</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Solde d'exécution 2017	115 451,15	21 877,57	137 328,72
+ Résultat reporté de 2016	- 143 194,07	141 014,78	- 2 179,29
<b>= Résultat de clôture</b>	<b>- 27 742,92</b>	<b>162 892,35</b>	<b>135 149,43</b>
<b>+ Restes à réaliser</b>			
recettes	59 134,81		
dépenses	85 800,00		
<b>= Résultat final</b>	<b>- 54 408,11</b>	<b>162 892,35</b>	<b>108 484,24</b>

Le résultat de clôture s'établit donc en un déficit de la section d'investissement de 27 742,92 € (dont le résultat reporté de 2016) et un excédent de la section de fonctionnement de 162 892,35 € (dont le résultat reporté de 2016) d'où un total de 135 149,43 €.

Concernant les restes à réaliser de la section d'investissement, il convient de souligner qu'ils correspondent :

- En recettes : 59 134,81 € à des subventions obtenues mais non encaissées.
- En dépenses : 85 800,00 € à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2018.

Le résultat final, qui correspond à la somme de l'excédent de la section de fonctionnement et du déficit de la section d'investissement (dont le solde des restes à réaliser), s'élève à 108 484,24 €.

**Monsieur le Maire sort de la salle afin que l'assemblée procède au vote du compte administratif.**

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le compte administratif.
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.
- Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Et après en avoir délibéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit : 85 800,00 € en dépenses d'investissement et 59 134,81 € en recettes d'investissement.
- **Arrête** les résultats du compte administratif 2017 tels que résumés ci-après : un excédent de fonctionnement de 162 892,35 €, un déficit de la section d'investissement de 54 408,11 €, soit un excédent total de 108 484,24 €.

**Le compte administratif est approuvé et voté.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 31/03/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

